

Joyeuses fêtes !

# Le journal du cycliste urbain

n°117 Hiver 2012-2013

## Sommaire

- p. 2 Edito du Président
- p. 3 La loi sur l'air
- p. 4 Initiative Citoyenne Européenne pour généraliser les zones 30
- p. 5 & 6 Code de la rue : décollage difficile
- p. 7 Poème
- p. 8 Inauguration de la piste de l'Oncopôle
- p. 9 Programme des balades du dimanche printemps-été 2013
- p. 10 à 13 Revue de presse
- p. 14 à 16 Journées de la FUB à Dijon
- p. 17 Voie verte Foix/Saint-Girons
- p. 18 Festival du voyage à vélo de Paris
- p. 19 Balade n°71 : Carbonne – Saint-Martory
- p. 20 Agenda

ISSN : 2260-3441  
Dépôt légal : décembre 2012

Au hit-parade des sujets les plus fréquents de la presse régionale, les embouteillages arrivent en tête ! Non seulement les routes sont saturées de voitures mais le moindre problème entraîne des bouchons monstres. Circuler quotidiennement en voiture à Toulouse et sa périphérie est l'antithèse de la liberté et bien évidemment d'une organisation harmonieuse de la cité.

Le plan de déplacement urbain (PDU), qui planifie pour 2020 les infrastructures de transport, a été adopté dans la douleur par Tisseo après un avis défavorable du commissaire enquêteur. Cet avis ne résulte pas des faiblesses du chapitre vélo mais plutôt d'un certain conservatisme automobile encore à l'ouvrage.

Les politiques vélo démontrent encore une schizophrénie ambiante, sur le plan local et national. On aura remarqué avec une réelle satisfaction lors de l'inauguration de la piste cyclable de l'Oncopôle les propos de Pierre Cohen : « Le vélo doit être pensé comme un vrai moyen de déplacement et non plus un simple loisir, les réseaux express vélo (REV) sont des aménagements rapides qui vont dans ce sens ». C'est un discours politique un peu nouveau et très encourageant. Mais dans le même temps, lors de la construction du bus en site propre du Canal de Saint-Martory, le choix a été fait de ne pas construire de piste cyclable sur le premier tronçon tout en accordant 4 voies aux automobiles, en toute illégalité avec le code de l'environnement. L'action du 12 décembre a pour but de dénoncer cette situation.

Sur un plan national, le vélo est désormais un sujet abordé à l'Assemblée Nationale et au Sénat où une série d'amendements visant à avantager sa pratique dans un cadre domicile-travail a été adoptée pour être ensuite rejetée sur avis défavorable du gouvernement et de la commission des finances.

On sent que quelque chose se passe, que la vague est en route mais cela prend du temps, le vélo manque encore de crédibilité pour certains.

Cette crédibilité, cette culture cycliste incluse dans une culture urbaine, cette normalité du vélo dans la ville, c'est tout l'esprit du blog de photographies Toulouse Cycle Chic (<http://toulousecyclechic.blogspot.com>) que l'association vient de lancer et qui met à l'honneur les cyclistes urbains au quotidien et dans leur diversité.

Nous vous attendons toutes et tous le samedi 2 février à la Maison du vélo à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, nous pourrons en débattre.

En attendant, bonnes fêtes !

Sébastien Bosvieux  
Président de l'Association vélo

La loi sur l'air de 1996 prévoit que toute création ou rénovation de voirie soit accompagnée de la réalisation d'itinéraires cyclables. Malheureusement, cette loi n'est pas toujours respectée sur l'agglomération toulousaine, comme en témoignent quelques exemples récents. Ainsi, la rue Raymond Naves dans le quartier de la Côte pavée, a été entièrement rénovée en 2012, avec création de places de stationnement des deux côtés de la chaussée, sans aucune piste cyclable ni classement en zone 30. La rue Sainte-Lucie, à Saint-Cyprien, qui dessert une école, a elle aussi été rénovée entièrement sans création d'aménagements cyclables.

Mais le plus spectaculaire est sans conteste la réalisation récente de la voie de transport en commun en site propre (TCSP) du canal de Saint-Martory. Sur une largeur de six voies de circulation entièrement neuves, la SMAT n'a pas créé de pistes cyclables, malgré les demandes répétées de l'Association vélo ! Sur ce tronçon, qui raccorde Basso Cambo au grand rond-point de Saint-Simon, le choix a été fait de considérer uniquement la circulation automobile, alors qu'il aurait été facile de réaffecter une des quatre voies automobiles pour y réaliser une piste cyclable. Les itinéraires parallèles à cet axe les plus proches (coulée verte de Négogousse et Parc de la Mounède), posent de graves problèmes de sécurité : à l'écart et sans éclairage, ceux-ci ont déjà été le théâtre de plusieurs agressions.

Pourtant, l'Association vélo Toulouse et son antenne Vélo Tournefeuille ont alerté les élus à maintes reprises sur la nécessité d'équiper ce tronçon du TCSP d'une piste cyclable en expliquant pourquoi l'argument basé sur l'existence de voies cyclables parallèles n'est pas recevable.

Il semblerait qu'un cheminement cyclable soit en cours d'étude entre la station de métro Basso Cambo d'une part et le boulevard Eisenhower au niveau de l'intersection avec le chemin de Basso Cambo d'autre part. Bien que nous soyons évidemment favorables à ce cheminement cyclable qui décloisonnerait le quartier de Saint-Simon, nous considérons qu'il n'apportera pas une réponse satisfaisante à notre présente revendication. L'absence constatée de pistes cyclables le long du tronçon 1 du TCSP crée aujourd'hui une discontinuité cyclable majeure entre Basso Cambo et la zone de la Météopole et de la base de loisirs de La Ramée. Cette discontinuité empêche en particulier une partie des lycéens de Tournefeuille et de Saint-Simon de se rendre à vélo en sécurité jusqu'au lycée Rive Gauche et est d'autant plus déplorable que des aménagements cyclables a priori satisfaisants sont bien prévus le long du tronçon 2 du TCSP (Rond Point de Saint-Simon - Cugnaux), actuellement en cours de construction.

Nous avons organisé le mercredi 12 décembre en soirée une manifestation pour dénoncer ce non-respect de la loi sur l'air et demander son application. Nous avons emprunté la piste longeant le Négogousse et traversant le parc de la Mounède et avons invité les élus à se joindre à nous pour expérimenter de nuit ce trajet non éclairé et constater par eux-mêmes qu'il ne constitue pas une alternative sécuritaire à une piste cyclable le long du nouveau TCSP.

Cet article ayant été rédigé avant la manifestation, nous ne pouvons vous en dire plus sur son déroulement !

# pétition

30 km/h : redonnons vie à nos rues !

Plusieurs associations européennes ont déposé une demande auprès de la Commission Européenne afin qu'une directive soit adoptée pour ramener la vitesse en ville à 30 km/h, le 50 km/h étant réservé à des axes importants.



En effet, **ce 13 novembre 2012, la Commission Européenne a enregistré l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE)** déposée par des citoyens de 7 pays de l'Union et portant sur une généralisation du 30 km/h comme vitesse de référence en zones urbaines et résidentielles.

Cette Initiative doit maintenant rassembler un minimum d'un million de signatures de ressortissants européens sur une période d'un an pour être validée et soumise à la Commission qui devra alors se saisir de la demande et espère-t-on, la transformer en proposition législative.

Nous vous proposons donc d'apporter votre contribution à cette initiative qui va dans le sens de l'apaisement de nos villes.

Une telle mesure contribuerait à rencontrer les objectifs – non atteints – de l'Union dans les domaines de la sécurité routière, de la réduction des nuisances sonores et de la pollution de l'air. Elle aurait aussi pour effet d'augmenter la convivialité et le bien-être des usagers dans l'espace public.

Pour signer la pétition, ou pour de plus amples informations concernant cette initiative, rendez-vous sur : <http://fr.30kmb.eu>

*"Nous voulons plus de sécurité routière et une meilleure qualité de vie dans nos quartiers. En conséquence, nous demandons que l'Union Européenne généralise le 30 km/h dans les zones urbaines et résidentielles de nos villes et nos villages."*

# code de la rue

Décollage difficile...

Le code de la route a majoritairement été conçu par des automobilistes pour des automobilistes. Mais il concerne tous les usagers, y compris les cyclistes qu'il assimile le plus souvent à un véhicule motorisé.

Toutefois, depuis quelques années, sous l'impulsion de nos voisins nord européens, ce code évolue en milieu urbain afin d'améliorer la vie des modes actifs. C'est ce qu'on appelle le code de la rue. Il permet ainsi plus de sécurité aux piétons et cyclistes à travers l'apaisement des vitesses (zones 30, zones de rencontres, aires piétonnes) mais aussi plus de droits grâce à deux mesures récentes : le double sens cyclables et le tourne-à-droite au feu rouge.



**Le double sens cyclable** : il est mis en place obligatoirement en zone 30 par la collectivité sauf exception. Mais seul le panneau "sauf vélo" sous le sens interdit permet de l'emprunter. Ses avantages sont nombreux : parcours raccourcis, évitement des grands axes et carrefours accidentogènes, gain en matière de sécurité. Ce dernier point est malheureusement encore souvent l'objet de nombreux préjugés. Les sept années de recul en France et presque trois à Toulouse avec une absence d'accidents corporels sont pourtant très positives. Une étude spécifique avant-après à Paris a même mis en évidence une diminution globale des accidents vélos mais aussi des vitesses automobiles (de 6 à 7 km/h en moyenne).

Si l'Association vélo s'est battue pour leur déploiement, ils doivent faire maintenant l'objet d'une communication d'ampleur, essentiellement à destination des automobilistes afin qu'ils connaissent ce dispositif, adaptent leur manière d'appréhender les zones 30 et respectent les cyclistes. Côté vélo, si cet aménagement peut paraître stressant pour les débutants, il s'agit plus d'inconfort que de dangerosité. Il faut apprendre à l'aborder en confiance, en prenant sa place et en obligeant l'automobiliste à ralentir. Si le face à face permet une bonne visibilité mutuelle, il faut rester vigilant aux intersections et envers les piétons qui ne regardent souvent que d'un seul côté avant de traverser.

Cet aménagement est incontestablement un grande avancée pour les cyclistes en ville, il demande simplement de la sensibilisation et de l'information pour une bonne compréhension par chacun.



### Le tourne-à-droite au feu rouge ou cédez le passage vélo au feu (nouveau nom officiel) :

Cette nouvelle possibilité offerte aux deux roues non motorisés est toute récente à Toulouse où elle se déploie prioritairement au centre puis progressivement à l'extérieur et dans les communes périphériques. Là encore les expérimentations strasbourgeoises et bordelaises ont montré l'absence d'accidents. Le cycliste est ainsi plus en sécurité car il se détache du flux auto en prenant tranquillement son virage sans risque de ne pas être vu. Il gagne aussi en confort en évitant les très désagréables et fatigants arrêts puis redémarrages et en ne s'arrêtant pas dans les gaz d'échappement, coincé entre deux véhicules !

Cela s'apparente à l'esprit de la flèche clignotante au feu rouge mais le dispositif est cette fois-ci réservé au seul vélo... et est moins onéreux ! Il est indiqué par un petit panneau placé sur le poteau du feu et permet de tourner à droite ou d'aller en face s'il n'y a pas d'embranchement à droite. Par contre cette disposition est clairement un cédez-le-passage : envers les piétons qui traversent et envers les automobiles qui viennent de la gauche.

Ces "innovations" contribuent à rendre le vélo encore plus rapide, confortable, sûr et finalement plus concurrentiel face à la voiture. Dans sa philosophie, le code de la rue s'accompagne de la réduction des vitesses avec la généralisation des zones 30 et zones de rencontres. La vitesse de 50 km/h étant réservée aux grands axes structurants. Cet apaisement dans la rue permet aussi la limitation des carrefours à feu.

Mais cela ne doit pas faire oublier que la bonne cohabitation avec les autres usagers doit rester une priorité. Cela passe ainsi par le respect du code de la route, malgré ses imperfections et le respect des piétons que ce code de la rue rend prioritaires au centre ville. Il en va aussi de notre crédibilité et de notre acceptabilité par les autres usagers et les décideurs.

Sebastien Bosvieux

## poème

### *Les malheurs de la fée Carabosse*

Pour traverser la ville et aller au marché  
Ce matin, elle a pris son vélo Carabosse  
Mais à peine partie commence à regretter  
Crochée à son guidon parmi les trous, les bosses,  
D'avoir dans son placard oublié son balai.  
Pas question aujourd'hui de s'envoler vélocé !  
La ville est en travaux, la ville est en chantier.  
Elle saute, tressaute, fait des écarts atroces  
Entre bords de trottoirs et gendarmes couchés  
Bonjour le mal de dos, elle tombe sur un os  
Un de ces trous de travaux si mal rebouchés.

Sans vouloir pour autant provoquer du pathos  
Elle pense à son amie la fée Hand-Icapée  
Qui vient de s'acheter un fauteuil électrique  
Mais qui, entre trottoirs et trous de la chaussée  
Ne sait pas où passer, pour elle, c'est la panique !

Carabosse s'énerve, Carabosse vocifère  
Convoque Lucifer, ses démons, ses molosses  
Elle rêve de rouler sur un beau coussin d'air  
Où elle pourrait enfin conduire son carrosse  
Voyager sans à-coups sur un chemin tout lisse  
Plus de chicanes, d'obstacles, plus de trous, plus de bosses  
Une continuité sans fin de couloirs et de pistes.  
Puisque ça coûte rien, on peut toujours rêver !

Elle laissera au garage son vélo, Carabosse  
Juré, craché, demain, elle prendra son balai !

Monik



# inauguration

La piste de l'Oncopôle

**La piste cyclable de l'Oncopôle inaugurée le 21 septembre 2012, c'est l'axe Garonne rive gauche de 8 km qui avance ...**

La piste cyclable de l'Oncopôle (ex Cancéropôle), dont l'ouverture était demandée par nous depuis trois ans, a été inaugurée le 21 septembre 2012 par P. Cohen, président de Toulouse Métropole. Cette piste de plus de 3 km traverse le site du nord au sud, entre le pont de la rocade et l'impasse Palayré.

Avec la réouverture concomitante de la piste piétons-vélos de la digue entre les Oustalous et la rocade (derrière le lycée Galliéni), cette inauguration marque le quasi-achèvement d'un axe voie verte piétons-vélos sur la rive gauche de la Garonne, quasi-continu et éclairé, entre la Prairie des Filtres et l'Oncopôle (8 km environ).

Voir une vidéo sur le site : <http://croixdepierre.com>

L'Association vélo, présente, s'est réjouie de cette ouverture et a regretté qu'elle n'ait pas été l'occasion d'une grande fête pour les cyclistes et les habitants.

L'association vélo a rappelé les demandes d'améliorations de cet axe Garonne, qu'elle pousse avec les associations de quartier :

- éclairage de la piste sous les deux ponts (de la Loge et de la rocade) ;
- suppression des barrières sur la piste de la digue (au niveau de l'avenue de Muret) et au bout de la rue de la Digue ;
- élargissement de la piste de la digue entre le pont Saint-Michel et Croix-de-Pierre (vu l'absence de piste cyclable le long du tram sur l'avenue de Muret) ;
- aménagement d'une promenade piétons-vélos au pied de la digue, entre le pont Saint-Michel et l'Oncopôle, avec créations d'accès au quartier (demande commune avec le Comité de quartier) ;
- connexion avec la route de Seysses par le chemin Azaïs ;
- prolongement par une piste-voie verte le long de la voie ferrée entre la route de Seysses et la rue Fieux ;
- aménagement d'une traversée sécurisée de la Garonne, soit dans l'axe du chemin de la Loge (ancien pont), soit à la passerelle de la Poudrerie... (connecté à l'axe Garonne par le chemin de la Loge où un double-sens pour cyclistes a été créé) ;
- prolongement au sud jusqu'à Portet-sur-Garonne, dans le cadre du Parcours cyclable de la Garonne (Conseil Général).

Inauguration le 21-09-2012 enfin !



# balades du dimanche

Programme printemps-été 2013

La rigole Alzeau 10-2012



Toujours enthousiastes et prêts à se retrouver pour faire tourner les pignons de leurs vélos en agréable compagnie, vos amis cyclistes du groupe de reconnaissance vous proposent pour le printemps prochain les sorties ci-dessous :

**Samedi 16 mars** : une ½ journée pour une remise en selle si le temps est printanier ; on pousserait vers les ateliers de l'A380 puis Merville et le ramier de Bigorre.

**Dimanche 7 avril** : au départ de Toulouse vers le château de Bonrepos où nous retrouverons l'ingéniosité de Riquet autour de sa machine hydraulique. La balade d'une longueur de 55-60 km traversera les villages de Balma, Pin Balma, Mondouzil,

Saint Marcel Paulel, Gragnague et Rouffiac. L'organisateur du jour : Bernard.

**Samedi 20 avril** : Randonnée en vallée du Tarn pour un parcours sans difficulté.

Nos amis tarnais Nadine et Gilbert, accompagnés de Guillemette, nous proposent de suivre la route des côteaux au départ d'Albi pour un circuit de 60 km. On remontera le Tarn vers Ambialet par la rive droite.

**Week-End du 19-20 mai** : 2 jours dans le Segala « Pays des 100 vallées », circuit proposé par Michel.

On ira dans la région de Naucelle-Sauveterre de Rouergue visiter le Château du Bosc (lieu de naissance de Toulouse-Lautrec) et le viaduc du Viaur sur les 2 jours ; la distance sera courte (40 km environ) mais il y aura du dénivelé à travers ce plateau Naucellois découpé en lanières où alternent « Combes » et « Puechs ».

**Week-End du 15-16 juin** : entre Comminges et Gers, 2 jours autour d'Aurignac-Montmaurin pour un super programme de visites proposé par François.

- samedi 15 juin : départ devant la gare de Saint-Gaudens – en route vers l'arboretum de Cardailhac (20 km) – visite – puis la villa de Montmaurin (10 km) – pique-nique puis visite – l'après midi, gorges de la Save – Gîte de Peguilhan où nous passerons la nuit.

- dimanche 16 juin : Aurignac (25 km) – village d'Alan où nous visiterons l'ancien palais des Evêques du Comminges – Notre Dame de Lorette – Notre Dame Saint Bernard – retour Boussens (20 km).

**Dès la fin février, les inscriptions seront ouvertes pour les deux week-ends de la saison et un acompte sera demandé aux futurs participants.**

Le descriptif de ces balades, les heures de départ, le détail des visites seront publiés sur le site après leur reconnaissance au plus tard un mois avant le jour du départ : connectez vous sur <http://toulousevelo.free.fr> dans la rubrique « Balades et voie vertes ».

Nous répondrons à vos questions sur la BAL [velotoulouse@free.fr](mailto:velotoulouse@free.fr) ou vos courriers « postés » à :

Association vélo - 5 avenue Collignon - 31200 Toulouse (Tel : 05 34 30 94 18)

# Le boom du vélo en entreprise

La dépêche – 14 septembre 2012



Aller à vélo au boulot, à condition de disposer de parc sécurisé et de pistes cyclables. / Photo DDMarchives X de F

l'essentiel ▼

Venir travailler à vélo, c'est tendance, surtout dans les entreprises qui aménagent vestiaires, douches et abri pour deux-roues. Reste à étoffer encore le réseau cyclable pour sécuriser les trajets.

La bicyclette, ce n'est pas seulement pour le week-end et l'été, devant la télé pour le Tour de France. De nombreux salariés n'hésitent pas désormais à se rendre à leur travail à vélo.

« Il a fallu modifier pour cela les mentalités, avoue Stéphane Lhuillery, chef de projet Plan de Déplacement Entreprise chez Thalès, les cadres n'osaient pas venir au travail à vélo, il y a quelques années, ça faisait un peu original. Nos dirigeants ont montré l'exemple au moment du lancement du PDE et c'est devenu normal ». Au point que 10 à 12 % du personnel de cette société qui accueille 3 000 personnes sur son site toulousain chaque jour y viennent à vélo, autant que ceux qui emploient

les transports en commun. Et la part de la voiture a baissé de 16 % depuis 2001, assure le responsable.

Chez Motorola, où le chef de projet fut longtemps président de l'association Vélo de Toulouse, l'action entreprise pour faciliter l'usage de la bicyclette s'est traduite par une hausse 11 points de l'usage du vélo au bout de six ans, avec une baisse de sept points de la part de la voiture individuelle. « L'aménagement d'un parc à vélos sécurisé dans l'entreprise, de même que celui de douches et vestiaires confortables et pratiques est un passage obligé pour développer l'usage du vélo », ajoute Florian Jutisz, chef de projet PDE dans l'en-

treprise américaine qui a déclenché son PDE au moment de son arrivée en face de Météo-France à Toulouse.

La participation à des opérations extérieures à l'entreprise comme la Semaine de la Mobilité ou l'opération « Allons-y à vélo ! » permet aussi de sensibiliser le personnel : « La direction offre le petit-déjeuner à l'entrée aux salariés venus à vélo lors de ces journées », précise Stéphane Lhuillery.

Reste la question de la sécurité, selon le responsable Thalès : « On a enregistré 155 jours d'arrêt de travail en 2011 suite à des accidents de vélo. Il faut davantage de pistes cyclables ».

Philippe Emery

Mardi : des PME se regroupent.

## repères

# 11

POINTS EN PLUS > pour le vélo. En six ans chez Motorola.

« Autrefois, un cadre n'osait pas venir à vélo au travail. Ça a changé ».

Stéphane Lhuillery, Thalès

## avis d'experts

FLORIAN JUTISZ

Cadre chez Motorola.



« 180 salariés travaillent sur notre site (en face de la Météo). 80 % sont des hommes et la moyenne d'âge est assez jeune, d'où une population réceptive à l'usage du vélo. Un parking aménagé accueille jusqu'à une cinquantaine de vélos, vestiaires avec casiers et sèche serviette ainsi que douches sont très utilisés. Une cinquantaine d'employés viennent au moins une fois par semaine au travail en vélo, certains de loin, plus de 15 km, ou en association avec le train. Une vingtaine de vélos ont été acquis en commande groupée depuis 2007, 15 % moins cher ».

MARTIN DE RANCOURT



Cadre chez Indiggo, chargé de projet Déchets et Écomobilité.

« Notre bureau d'études, situé à Basso-Cambo, est spécialisé dans le développement durable : les 31 personnes travaillant sur le site toulousain sont sensibilisées à ces questions. On a réalisé un abri vélo dans l'agence dans le cadre du PDE. Huit personnes viennent à vélo au travail. Deux associent vélo avec transport en commun. Nos horaires sont assez souples car nous sommes majoritairement cadres. La société aide (400 €) pour l'achat de vélo électrique ».

nous tentons de promouvoir la conduite à vélo auprès d'eux. En plus, cela se fait sous couvert d'une bonne cause : reverser les bénéfices à destination des enfants hospitalisés. Cela nous paraît presque indécent lorsque l'on sait que les accidents de la route sont la première cause de mortalité des 15-24 ans. Néanmoins, Sébastien Bosvieux nuance : « Nous n'avons rien contre les Ferrari, mais nous trouvons plus opportun que ce Salon se déroule à un autre moment et sur un circuit plutôt qu'en centre ville. »

Du côté du Rotary club, on répond que Fée-rarissime est organisé en septembre depuis 5 ans. Mais surtout que de nombreux ateliers gratuits de sensibilisation à la sécurité routière et au code de la route sont mis en place, en particulier en direction des enfants.

## Trente-huit chicanes dans le collimateur des cyclistes



20 minutes - 27 septembre 2012

Cette chicane fait partie des aménagements dangereux relevés par l'association Vélo.

Elle avait lancé son comptage au printemps. L'association Vélo vient d'identifier 38 chicanes, des barrières, qu'elle juge inutiles, voire dangereuses, sur les pistes cyclables de l'agglomération toulousaine. Les adeptes de la petite reine réclament leur retrait total et définitif. « Nous avons repéré cinq zones priori-

taires : le Canal du Midi, la digue Garonne rive gauche, la digue Garonne nord, l'entrée sud du Cnes et la piste cyclable desservant Basso-Cambo, explique Florian Jutisz, vice-président de l'association Vélo. La plupart sont facilement démontables, sans travaux. Une doléance entendue par l'élu en

charge du vélo au Grand Toulouse. « Nous allons étudier cela au cas par cas avec les services techniques de l'agglomération, assure Philippe Goirand. Certaines sont inutiles, d'autres permettent cependant de ralentir les vélos dans des zones où cyclistes et piétons cohabitent ». ■

J.R.

CIRCULATION Les cyclistes peuvent griller certains feux en toute légalité

## LES VÉLOS PASSENT AU ROUGE

HÉLÈNE MÉNAL

Eric, un habitant des Minimes qui circule sur un antique vélo, grille allègrement les feux rouges depuis longtemps. Mais à chaque fois, il jetait un œil pour savoir s'il n'y avait pas « un uniforme » dans les parages. Il peut désormais se concentrer sur sa conduite. Car de petits panneaux triangulaires apparaissent progressivement sur les carrefours du centre-ville. Ils autorisent les cyclistes à passer au feu rouge pour aller à droite et, plus rarement, pour aller tout droit, à condition de laisser la priorité aux piétons.

## Dans toute l'agglomération

Toulouse Métropole s'est portée candidate pour expérimenter cette nouveauté du Code de la route. « Ça ne va pas foncièrement changer les habitudes des cyclistes, reconnaît Jean-Philippe Goirand (EELV), le conseiller municipal délégué aux pistes cyclables, mais cela s'inscrit dans une démarche d'apaisement de la voirie. Le cycliste est reconnu comme plus faible et a droit à une règle



S'il y a ce panneau, les cyclistes peuvent s'affranchir du feu rouge.

différente ». L'élu considère qu'un « cycliste placé plus haut qu'un automobiliste et dans une position plus avancée » a une meilleure visibilité. « C'est moins dangereux de griller un feu que de démarrer au vert en même temps que des voitures, surtout si elles sont pressées », le rejoint Eric. Florian Jutisz, le

vice-président de l'Association Vélo souligne que des expérimentations ont montré qu'il n'y avait pas « d'accidentologie induite ». Il salue « une très bonne nouvelle qui rend le vélo plus fluide et plus attractif ». Quelque 500 autres carrefours de l'agglomération seront équipés en 2013. ■

20 minutes - 22 octobre 2012

# On y était...

C'était « chouette » à Dijon

**Du jeudi 22 au samedi 24 novembre ont eu lieu les journées de formation FUB. Au programme : vélo-école, assurance des associations, PDE-PDA, Bicycode, vélo & tramway. Les journées ont été très denses mais riches de rencontres et de partages d'expérience.**

Voici les points marquants de chaque thème :

**Vélo-école (VE) :** c'est le sujet en plein essor partout en France. 26 vélo-écoles référencées par la FUB existent. D'après l'instance de coordination, Mobilité à vélo et Gilles Pérole, les VE devraient toucher 750 000 individus à former en France par an. Pour cela, le dispositif a besoin de formateurs qui seraient composés de 1000 salariés à temps plein et 10 000 bénévoles. On est très loin du compte. Il faut donc tout d'abord former les futurs formateurs !

Ainsi plusieurs formations de formateurs se mettent en place. Il apparaît primordial que la FUB soit motrice sur le sujet des formations et coordonne les futurs outils pédagogiques. Actuellement, aucun document national n'existe sur le sujet. Une liste de discussion internet vélo-école a été créée. Les débats s'annoncent variés car les démarches pédagogiques changent d'une structure à une autre.

Mais le préambule à cette démarche sera de **définir ce qu'est une vélo-école.**

On nous a également présenté les résultats de la dernière enquête FUB sur les vélo-écoles ainsi que différents montages financiers possibles de VE.

Le Certificat de Qualification Professionnelle **Educateur Mobilité à Vélo**, en cours de certification par l'Etat, patine un peu.

**Assurance des associations :** surtout si vous voulez monter une structure associative ne commencez pas par l'aspect assurance sinon vous seriez vite découragé ! Une juriste spécialisée en droit des associations de la MAIF nous a présenté les enjeux d'une assurance pour les associations. Elle considère l'utilisation du vélo comme une activité sportive. Par exemple, les balades nocturnes sont considérées comme une activité sportive. Sauf que cette personne était incapable de définir de façon juridique ce qu'est une activité sportive, elle s'en remettait au code du sport. A ce jour, il n'existe pas de définition claire, officielle et juridique d'une activité sportive. Seulement, il y a des enjeux financiers derrière tout cela. Car le risque sportif est la deuxième cause d'accidents en France après les risques domestiques donc ça se paye. Par exemple, une association de Tours voulait se couvrir pour son activité de sorties urbaines à vélo.



La MAIF leur imposait l'obligation de déclarer leur activité principale comme sportive soit 1500 €/an de cotisation. Elle a trouvé une autre assurance qui a accepté de ne pas considérer l'activité principale comme sportive soit 200 €/an de cotisation pour la même couverture, une sacrée différence !

Dans un monde où le moindre problème peut finir devant le tribunal, les associations doivent se prémunir par une bonne assurance Responsabilité civile et pénale. Car depuis quelques années, **les associations, leurs dirigeants et leur personnel** peuvent comparaître devant la justice si leur responsabilité est mise en cause et être amenés à supporter de lourdes amendes financières et des peines de prison. Par exemple, lors d'un événement organisé par l'association, si un participant chute à vélo et devient paralysé, la personne accidentée peut se retourner contre l'organisateur. Les montants de dédommagement peuvent atteindre plusieurs millions d'euros.

Une notion très importante à prendre en compte pour éviter certains problèmes : l'assuré doit agir **en bon père de famille**. L'Association vélo est assurée sur ses activités vélo mais je pense qu'il faudrait qu'on se penche plus précisément sur le cas des Balades Nocturnes pour éviter dans l'avenir des désagréments. Pour l'instant nous n'avons jamais rencontré de problème grave.

**PDE-PDA :** on peut retenir qu'à Dijon, c'est la CCI qui grâce à une conseillère en mobilité (poste financé à 80% par la Région) a coordonné la mise en place d'un plan de déplacement inter-entreprises avec des actions concrètes d'aménagements cyclables réalisés. Dans les administrations d'Etat comme la DREAL, on nous a présenté la mise en place du Plan Administration Exemple, RAS.

Un syndicaliste FO nous a présenté, de façon très humoristique, la mise en place d'un PDE dans son entreprise IBP. On ne peut pas dire que ce soit un succès, je le cite : « ils [la direction] ont fait du vent ». Il a cependant parlé de la participation de son entreprise au challenge toulousain inter-entreprises AYAV. Car IPB, depuis son agence de Toulouse, a essaimé AYAV partout en France. Bravo AYAV, on parle de nous un peu partout. Cela montre aussi que les syndicats s'approprient de plus en plus le sujet transport et de l'écologie et en particulier celui des transports actifs, cf. le tract FO Airbus.

**Bicycode et gravage :** le prix des numéros vendus par la FUB va augmenter.

Le partenariat avec la Police Nationale est effectif. Une note de service provenant du Ministère de l'Intérieur destinée à tous les fonctionnaires de la Police Nationale a été envoyée. De plus en plus de commissariats vont utiliser la banque de données FUB pour restituer un vélo gravé.

J'attire votre attention sur ce point et contrairement à la communication faite par la FUB les années précédentes, **le Bicycode n'a d'intérêt que si vous inscrivez votre vélo sur le site dédié à cet effet : <http://www.bicycode.org>**

Si personne ne s'inscrit, la police arrêtera le partenariat de restitution et le bicycode n'aura plus aucun intérêt.

Les chiffres : 115 000 vélos ont été gravés depuis 2004. Par comparaison, il se vend plus de 3 millions de vélos par an en France. Il y a du potentiel ! Les gros fabricants de vélos ne semblent pas intéressés par le gravage et de surcroît par le gravage à la source.



L'association CADR67 grave environ 5000 vélos par an ! Bravo à eux. Idée : l'Association vélo devrait organiser des journées de gravage.

Le bicycode va être utilisé par les Suisses. Ce système est conçu pour pouvoir être utilisé dans d'autres pays que la France.

**Bus et tramway** : expérience de Brest et Dijon. Pour information, ces deux villes ont passé commande conjointement de plusieurs rames de tram ; ce qui a permis de faire baisser le coût d'achat de 15%. La fréquence en heure de pointe du tram à Brest et Dijon est de 5 mn contre 7 mn à Toulouse.

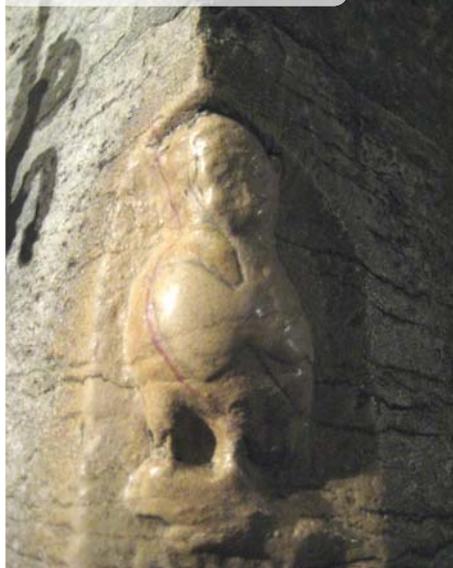
Les aménagements cyclables le long du tram de Brest apparaissent plutôt réussis. Nous avons fait une visite à vélo sur l'aménagement dijonnais le long du tram : il reste quelques lacunes mais c'est relativement agréable. La plupart des aménagements cyclables dijonnais se trouvent sur le trottoir à côté des piétons.

Pour l'instant, d'après l'enquête FUB, la cyclabilité partout en France le long du tram apparaît plutôt mauvaise.

Sinon, avec modération, le vin de Bourgogne est toujours excellent. Peu de temps pour visiter Dijon mais nous avons retrouvé la chouette, avec beaucoup de vœux de bonheur !

Guillaume Crouau

Rue de la Chouette à Dijon



# voie verte

*Foix / Saint-Girons*

## **La Voie verte entre Foix et Saint-Girons (Ariège) est terminée (42 km).**

Le CODEP FFCT de l'Ariège (relais de l'AF3V) a organisé, dans le cadre de la Journée nationale des Voies vertes le 23 septembre, un rassemblement à Castelnau-Durban, pour découvrir le troisième tronçon de 12 km entre La Bastide-de-Sérou et Castelnau-Durban de la Voie verte Foix/Saint-Girons. A l'appel du CODEP et des clubs FFCT, des associations Vélo9 (Foix) et Vélo'riège (Pamiers), plus de 70 cyclistes ont parcouru le dernier tronçon.

Depuis septembre 2012, grâce à ce troisième tronçon, cette Voie verte, qui était en construction depuis 2009, est terminée et continue entre Vernajoul (à 4km de Foix) et Saint-Girons. Longueur : 42km. La Voie verte a un revêtement excellent, une sécurité presque parfaite (passages souterrains sous les RD), des barrières faciles à franchir... Et la région et les paysages sont magnifiques. On espère son prolongement jusqu'à la gare de Foix.

Julien Savary



Le tunnel avant Rimont

Voir la fiche du site AF3V : <http://www.af3v.org/-Fiche-VVV-.html?voie=279>

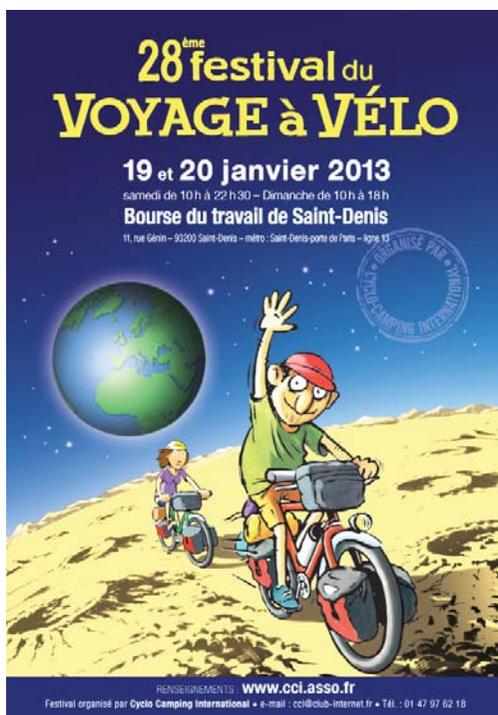
### Festival du voyage à vélo de Paris les 19 et 20 janvier 2013.

L'association Cyclo Camping International organise son 28ème Festival du voyage à vélo les samedi 19 et dimanche 20 janvier 2013. Le festival aura lieu à la Bourse du travail de Saint-Denis, accès en métro ligne 13.

Pendant deux jours, on pourra y voir des films et diaporamas de voyageurs qui ont parcouru le monde, l'Europe ou la France.

Autre intérêt de ce festival : de nombreux stands sur le vélo (vélocistes spécialisés, matériels de randonnée), les randonnées et les voyages à vélo,... L'AF3V et la FFCT y tiendront un stand.

Voir le programme sur : <http://www.cci.asso.fr/festival>



## balade à vélo n°71

Carbonne - Saint-Martory

Distance (Aller) : 39 km

Durée : une demi-journée

Intérêt : Cazères, Martres, Saint-Martory

Difficultés : aucune

Balade train+vélo dans la vallée de la Garonne, sur le « Parcours cyclable de la Garonne » jalonné.



Cazères-sur-Garonne

**Départ :** Carbonne Place de la République.

L'itinéraire officiel jalonné va à la gare de Carbonne, puis prend le Boulevard de la Gare et traverse la voie ferrée pour suivre la D626 (route de Lafitte). À 500 m, l'itinéraire prend à gauche le chemin de Laveran, qui va traverser la D10. On suit là une piste cyclable, jusqu'à Salles-sur-Garonne (km 5), que l'on traverse au bord de la Garonne. Puis c'est un petit chemin rural qui conduit jusqu'à l'entrée de Saint-Julien, à un petit rond-point (km 12).

**Variante :** A Carbonne, prendre la rue J. Jaurès jusqu'à la place J. Ferry (Mairie). Là, aller voir l'église Saint-Laurent (par rue de l'église) et revenir par la rue du sculpteur Abbal (voir Musée). À la Mairie, prendre l'avenue F. Mistral, puis à gauche la route de l'Arize qui franchit la Garonne. Suivre la D627 direction Rieux. Route plate dans la plaine, bordée de sur-largeurs cyclables.

Au rond-point de l'entrée de Rieux (km 6), on peut aller à gauche visiter la ville, puis continuer en face sur la D25 (direction Saint-Julien). Elle monte en pente douce avec des sur-largeurs cyclables au début, puis descend raide jusqu'au pont de Saint-Julien. Voir le parc « Le village gaulois ». Traverser la Garonne puis le village et au petit rond-point à la sortie, on retrouve l'itinéraire jalonné (km 11).

Sortie Saint-Julien : prendre à gauche le chemin de la Boye (en face de la D18). Il va rejoindre un canal d'amenée d'eau, qu'il longe en site propre : voie verte de 2,5 km. Par des petites routes, le parcours arrive au pied de Cazères-sur-Garonne, sur les quais (km 20) : halte possible aux tables ou dans le jardin après le pont. Tous commerces dans la jolie ville. Marché de pays le samedi matin.

L'itinéraire traverse la Garonne (jolie vue), monte à Couladère, puis suit la D62 jusqu'au pont de Mauran (km 27). Là, on peut accéder à Martres-Tolosane par un itinéraire jalonné (2 km). Visiter la ville en cercle, Angonia-Musée gratuit (tel. : 05 61 98 66 41), l'église et l'une des faïenceries (boucle + 4 km, non comptée dans le total).

Revenez au pont de Maran. L'itinéraire continue rive gauche sur la D62, passe en face du barrage de Saint-Vidian et de la cimenterie Lafarge. À l'entrée de Roquefort, à la cité Lafarge (km 32), descendez voir la double passerelle piétons-vélos sur l'autoroute et sur la Garonne, qui donne accès à Bousens et à sa gare.

Après Roquefort-sur-Garonne, vous arrivez au pont de la D13 sur le Salat (km 34). Allez à droite, puis à gauche sur la D13E, route tranquille qui longe la Garonne jusqu'au pont de Saint-Martory (km 39).

Retour à Toulouse possible en TER à la gare de Bousens.



5 avenue Collignon

31 200 Toulouse

<http://toulouse.fubicy.org>

Mél : [toulouse@fubicy.org](mailto:toulouse@fubicy.org)

Tél / Fax : 05 34 30 94 18

Permanence :

le mercredi de 17h30 à 19h30

Fédération française des Usagers

de la Bicyclette : FUB

12 rue des Bouchers

67 000 Strasbourg

[www.fubicy.org](http://www.fubicy.org)

Mél : [secretariat@fubicy.org](mailto:secretariat@fubicy.org)

Tél : 03 88 75 71 90

Organisation Bus Cyclistes :

[www.buscyclistes.org](http://www.buscyclistes.org)

Mise en page :

Eric Baldet, Hélène Conter

Directeur de publication :

Sébastien Bosvieux

Joyeuses fêtes !  
A vos agendas !

## **réuni①ns** (ouvertes à toutes et tous !)

Le Conseil d'Administration se réunit le dernier mercredi de chaque mois (anticipé en cas de vacances scolaires) à 20h15 à la Maison du vélo, 12 boulevard Bonrepos à Toulouse (face à la gare Matabiau).

Prochaine date : exceptionnellement le 19 décembre au local de l'association 5 avenue Collignon puis retour à la Maison du vélo les 30 janvier, 20 février et 27 mars 2013.

## **balades nocturnes**

En trêve hivernale jusqu'au 29 mars, mais surveillez le blog, il se pourrait qu'il y ait une balade de fin d'année !

Le blog des balades nocturnes : <http://bntoulouse.wordpress.com>

## **balades du dimanche**

<http://toulousevelo.free.fr/spip.php?rubrique57>

Prochaines dates : 16 mars, 7 avril, 20 avril, 19 et 20 mai, 15 et 16 juin.

**Programme et détails page 9**

Et aussi . . .

Assemblée générale de l'Association le samedi 2 février 2013 à 15h à la Maison du vélo. Venez nombreux !